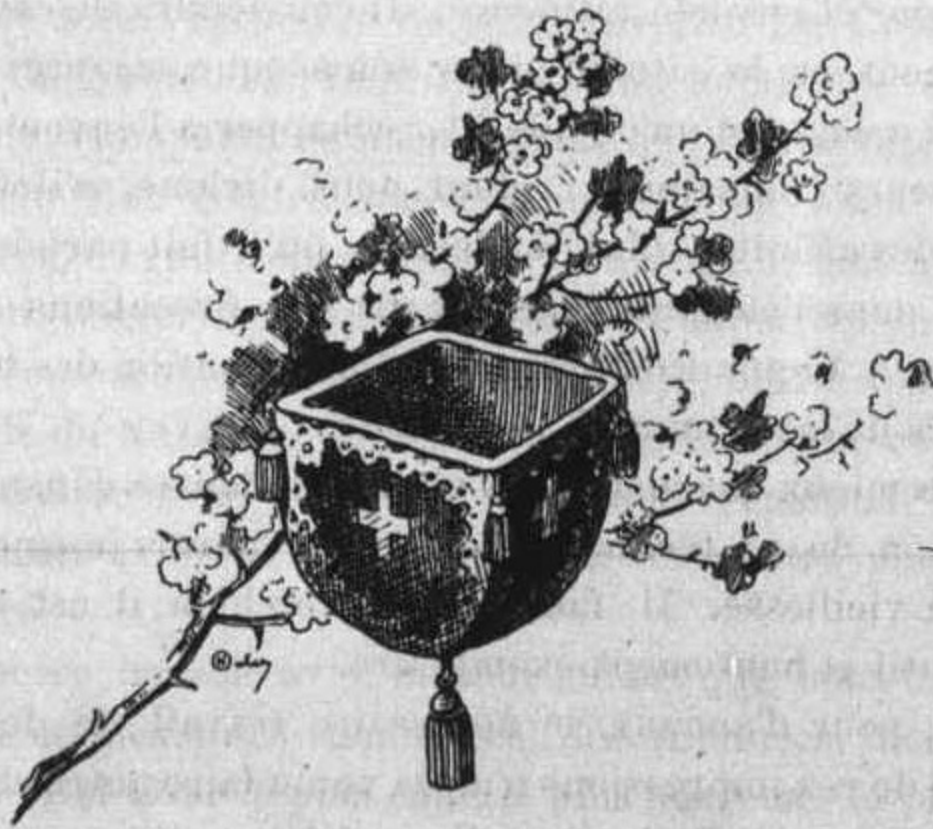


qu'elle réunit formeront bientôt, au Musée liégeois des Beaux-Arts, une salle consacrée à Del Cour.

Ce tardif hommage servira dignement sa gloire, qui va désormais grandir et s'irradier. Comme le disait très justement M. Joseph Rulot dans une de ses substantielles causeries explicatives, Jean Del Cour, maître heureux qui chanta la sereine beauté des sentiments paisibles, de la foi joyeuse et de la vie confiante va entrer dans la compagnie de ses pairs de toutes les époques. On peut assurer en toute sécurité qu'il supportera sans déchoir le voisinage de ces juges taciturnes. L'épreuve lui vaudra d'être classé selon ses mérites, et la terre wallonne, à la faveur de cette initiative, honorera enfin, d'un culte éclairé et d'une vénération consciemment reconnaissante, un des clairs génies qui ont le plus noblement magnifié les vertus essentielles dont se pare l'âme de la race.

CHARLES DELCHEVALERIE.



Documents et Notices.

Glanes musicales. — Je dois à M. Paul Cleffert la communication de la collection de l'année 1764 de la « Gazette de Liège » qui, comme on le sait, a été imprimée depuis le 16 avril de cette année par F. J. Desoer, à la Croix d'Or sur le Pont d'Isle, avec privilège de SON ALTESSE.

Cette collection n'est malheureusement pas complète ; elle commence au mercredi 7 mars et présente diverses lacunes, de sorte qu'elle ne contient que 75 feuilles d'annonces, tandis que la Gazette paraissait trois fois par semaine (156 fois par an).

Elle renferme surtout des nouvelles politiques et presque rien se rapportant à notre ville, car en ce temps les « faits divers » étaient inconnus. Mais les annonces présentent un vif intérêt local. On en trouve de toutes sortes : eaux capillaires, cosmétiques, objets perdus, remèdes contre le mal aux cheveux, locations, ventes, vins, livres, loteries (nombreuses), moyens de détruire les punaises, messageries, médecins ambulants, — toute la lyre de l'annonce moderne y est comprise.

Nous ne recopierons ci-dessous que les annonces musicales. Et, vu le manque de continuité du recueil, nous ne leur attacherons d'autre valeur documentaire que celle de prouver que la musique formait à cette époque une préoccupation importante de notre ville et qu'il y aurait sans doute un intérêt considérable à examiner à ce point de vue les collections anciennes de nos journaux.

Voici la copie des ces glanes :

7 mars 1864. Le Sr *Delange* donne avis aux Amateurs de Musique qu'il a fait graver 6 grandes Symphonies dans le goût moderne à 8 instruments ; savoir, 2 Violons, alto viola, Basse, avec deux Flûtes et deux Cors *ad libitum* qui est son septième œuvre, lequel il distribuera chez lui sur le Pont d'Isle, à Liège le 14 du courant au prix de 17 Escalins.

Ces œuvres seraient peut-être intéressantes à étudier et à mettre en regard des symphonies contemporaines, les premières

de Haydn, celles de Gossec et surtout les travaux de Jean Noël Hamal, notre remarquable concitoyen.

Vendredi 18 mai. Le BUCHERON ou les TROIS SOUHAITS, Comédie en un acte, mêlé d'Ariettes, tirée du conte de Perrault; la Musique par Mr Philidor, ce célèbre musicien a joint en cette occasion l'usage du goût qui assortit le genre musical aux détails des paroles; sans cesser d'être aussi Harmoniste, il a tourné son Génie à cette mélodie agréable et phrasée que la langue exige. — Les voix avec la Basse sont gravées en portion [partition?], les Violons, Flûtes ou Hautbois, Cors, Hautecontre, et basse séparément, chez B. Andrez, derrière Saint Thomas à Liège, qui (pour la commodité des Amateurs) en a fait un format portatif et transporté les airs sur la clef de *G. Re. Sol.* Le prix est 12 Escalins; on le trouvera aussi chez le Sr Dessain, près du Palais, et aux adresses de l'Echo, journal de Musique. Ledit B. Andrez a reçu depuis peu 6 Trio de M. G. Kennis, pour un Violon, une Violoncelle et Basse 6 Duo pour Violons de M. Noferi 6 Solo pour la Flûte traversière de M. Remars et promet 6 petits Duo de Flûtes dans 15 jours.

Flûte et Violon semblent tenir la corde. *L'Echo*, journal de Musique: voilà un renseignement.

15 octobre. L'on avertit que le Sieur Jalheau, vis à vis des onze-mille-Vierges, a reçu des nouvelles Cordes de Violon d'Italie: les premières à quatre sous, les deuxièmes à six sous, les troisièmes à huit sous.

Serait-ce un ancêtre du Jalheau qui, grand ami de Liszt, fut plus tard professeur au Conservatoire de Liège?

16 novembre. Les amateurs de Musique sont avertis que Mr MICHEL ESSER, Maître de Musique, est arrivé en cette Ville, est logé au Moriane, derrière le Palais, au pied de Pierreuse (alors un quartier recherché et même plutôt aristocratique).

26 novembre. Le Sr MICHEL ESSER, célèbre Violon, qui a eu l'honneur de se faire entendre aux principales cours de l'Europe, donnera aujourd'hui Lundi, 26 novembre 1764, un grand Concert, dans lequel il exécutera plusieurs Sonates et Concerts au Violon. Le Concert commencera à 5 heures, à la Salle de la Redoute. On prendra pour la première place quatre Escalins par personne. La seconde deux Escalins. Ceux qui souhaiteront des Billets, peuvent s'adresser chez F. J. Desoer, Imprimeur-Libraire, à la Croix d'Or sur le Pont d'Isle et à la Salle de la Redoute.

28 novembre. Le Sr MICHEL ESSER... comme ci-dessus, mais le concert sera donné « à la demande de plusieurs seigneurs ». De plus, le virtuose annonce que ce concert est le dernier et qu'il « exécutera des concerts et Solo au violon, et chantera des Airs Italiens; il exécutera aussi quelque chose (*sic!*) sur le Violon, que l'on n'a pas encore entendu ici ».

Ce concert ne fut pas le dernier, et Esser en rendit un autre le

3 décembre, en reproduisant la même annonce dans le numéro de ce jour.

Les virtuoses connaissaient déjà la réclame.....

Dr DWELSHAUVERS.

Pour avoir bu le vin du Prince-évêque. — Document extrait du registre aux Œuvres de la Cour de justice de Huy, 1523-1528, fol. 44 v°, aux Archives de l'Etat à Liège: jugement rendu l'an 1523, le 21 août; maire, de la Marck; échevins, Pottir, Tiribuy, Darmont, Piron, Floïon et Bousut. — Je rajeunis l'orthographe:

Comme à la requête de très haut, très puissant et notre très redouté seigneur et prince, Monseigneur le Cardinal archevêque de Valence, évêque de Liège, duc de Bouillon, comte de Looz, etc.; les personnes de Colengnon le meunier, Jehan Zone; Thiry Maulcorps, Jehan Siane, Gielet de Lembor le jeune, Hustin Maheal et Siane de Baravaul, ont été appréhendés à l'occasion et pour ce qu'ils, les dits personnages, en la Peineuse semaine dernière, en mettant hors d'un bateau au rivage certaines pièces de vin appartenant à notre dit seigneur, aient, a l'enhortement [invitation] l'un de l'autre, débondoné [tiré la bonde de] plusieurs des dits tonneaux et y bu au buseau [wallon: tige creuse] et fêtu à leur plaisir; et pour ce que lesdits délits et mésus pouvaient toucher à la bouche de notre dit très redouté seigneur à cause des inconvénients qui lui en pourraient advenir; — Faché Bodin, son mambour, étoit ce jour d'hui, par devant nous comparu, faisant plainte sur lesdits personnages desdits mésus, requérant que punition en fût faite, comme au cas appartenait (Dépositions, aveux.) Ensuiuant laquelle dite requête, nous avons les connaissances faites par lesdits personnages bien et au loin visitées et entendues, et selon ce que du tout nous constat avons, avons dit, jugé et horsporté [proclamé], disons, jugeons et horsportons: Que tous lesdits personnages en général seront ensemble battus de verges, trois tours à l'entour du Perron en [au] Marché, présent le peuple; et après ce recomparoir pardevant notre dit mayeur représentant notre dit très redouté seigneur; et illec à tête nue requérir qu'il lui plaise au nom de notre dit très redouté seigneur, lesdits mésus pardonner car [parce que] ils l'avaient fait simplement et ignoramment sans le vouloir ni penser faire quelque mal ni préjudice à notre dit très redouté seigneur ni à personne quelconque en manière aucune. Et fut mis en garde.

Dr FERD. THON.

Aller à la messe sans tablier. — Nous trouvons cet ancien dicton dans une « Plainte faite devant Nous, la Cour de justice de Spa, l'an mil six cent et septante et ung, le second jour de janvier (2 janvier 1671); présents: mayeur, en ce cas Alexandre Storheau junior, notre greffier, et Eschevins Alexandre Storheau l'ainé, Berinsenne et Raquet. » (Archives de Spa: liasses.) Voici le texte de cet acte, orthographe rajeunie:

Par devant nous comparut personnellement Jean Godfrin Xhruet, de Spa; lequel, tant en sa qualité privée que comme mari et mambour

d'Elisabeth son épouse, s'est, grièvement et aussi haut que la Loi du Pays peut porter, rendu plaintif de Jehenne, sa sœur, épouse à Nicolas Xhruet dudit Spa. Parce que, jaçoit [quoique] il ne soit permis ains [mais] expressément défendu et prohibé par les lois et statuts, d'injurier et diffamer autrui en son honneur et bonne reputation. Ce néanmoins ladite Jehenne s'est presumée quelques jours ença [antérieurement], l'an pas encore révolu, se retrouver tant en la maison de Godfrin Xhruet leur frère, et en présence dudit Nicolas sondit mari, que ailleurs dire et déboucher au grand scandale dudit Jean et de sadite épouse, que ladite épouse dudit Jean étoit une bougresse de chafette, et qu'elle alloit à messe sans vantrin comme une putain ; Que ledit Jean étoit un meurtrier, un larron et un voleur ; et plusieurs autres injures et propos scandaleux, plus amplement à déduire si besoin. Concluant à ce que ladite Jehenne devra être condamné à révocation et excuse lescites injures et propos, et d'amende telle que justice trouverat ... Et fut mis en garde ...

ALBIN BODY.



LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Crustal

CONTE

Li rêw qui tebante tot corant al dilongue d'on hé ou d'vins 'ne prêrèye mi rapinse l'istwère d'a Crustal, l'istwère qui li p'tit rêw qui passe raconte a tot qui vout l'ètinde.

Crustal dimonève è l'leune, è l'grande leune qui n's vèyans lûre les nut's d'osté. C'est d'vins les pâhûlès montagnes dèl Bète qu'i vèya l'djoû.

Tot djône i s'fat bièrdjî ; et tant qu' l'amour n'èl vina nin tèm'ter, i mina wèdî sès moutons, qu'estît ossi blancs qu'on lèssè, divins les prêrèyes ossi blanques qu'ine nivaye.

TRADUCTION

Le ruisseau qui chante en courant le long d'une colline ou dans une prairie me rappelle l'histoire de Cristal, l'histoire que le petit ruisseau qui passe, raconte à tout qui veut l'entendre.

Cristal demeurait dans la lune, la grande lune que nous voyons luire au firmament les nuits d'été. C'est dans les paisibles montagnes de « la Beauté » (1) qu'il vit le jour.

Tout jeune, il se fit berger ; et tant que l'amour ne vint pas le séduire, il mena paître ses moutons qui étaient aussi blancs que du lait, dans les prés aussi blancs que la neige.

(1) Nom liégeois de la Lune.

Noleponne, nole doleur, nou mâ n'aveût cov'nou troubler sy-âme, si âme qu'esteût ossi peûre qu'on plum'tion d'êlé di l'ange gardien.

I viquève sins sondjî lon, et ses dih-ût' ans avît passé sins qu'èl savasse.

Mins, è l' Bêté comme sô cisse tère, tot n'a qu'on timps. L'amour, qui va d'on monde à l'autre, qui s' print à grand comme à p'tit, ni s'pâgna nin Crustal.

Ci fout comme on cōp d'aloumîre qui li pèta è plein visèdje qwand i vèya Foyète, li bèle Foyète qui l'hasârd ou l'amour aveût aminé d'vins les montagnes.

Li p'tit bièrdjî d'va fé 'ne grande fwèce so lu-minme po n' nin toumer la, qwand l'bâcèle li dêrit d'ine vwès douce, si douce qu'elle âreût tèm'té on saint :

« Bièrdjî, dji so pierdowe, dji so nâhèye, dj'a faim, dj'a freûd... »

Crustal, qui n'aveût qu'ine baraque di planches, on pô dè lèssê, on boquêt d'neûr pan, ni saveût qu'mint s'i prinde po dire si misère a l'andje qui v'nève d'atoumer la d'avant lu.

« I n' mi fât qu'ine crosse di pan po m'ripahe èt 'ne pougnèye di linne po coûqui m'tiesse.

— Si dj'aveûs, fat l'bièrdjî, li palâs d'on rwè et l'magn'hon d'in impèreûr, dji v's donreû tot, dè bon dè coûr. Dji n'a qu'ine baraque, on stâ et dè moutons. Dji n'a qui m' lèssê et m' neûr pan... Mins po v'fé on lét ossi blanc qu'ine nîvaye, dji tondrès tot m' tropê qwand nos sèrans rêvôye.»

Nulle peine, nulle douleur, nul mal n'était encore venu troubler son âme, son âme qui était aussi pure qu'un brin de duvet de l'ange gardien.

Il vivait sans souci d'avenir, et ses dix-huit ans avaient passé sans qu'il le sût.

Mais dans « la Beauté », comme sur cette terre, tout n'a qu'un temps. L'amour, qui va d'un monde à l'autre, qui s'en prend au grand comme au petit, n'épargna pas Cristal.

Ce fut comme un éclair qui le frappa en plein visage quand il vit Foliette, la belle Foliette que le hasard ou l'amour avait amenée dans les montagnes.

Le petit berger dut faire un grand effort pour ne pas défailir quand la jeune fille lui dit d'une voix douce, si douce qu'elle aurait séduit un saint :

« Berger, je suis perdue, je suis lasse, j'ai faim, j'ai froid... »

Cristal, qui n'avait qu'une cabane, un peu de lait, un morceau de pain noir, ne savait comment s'y prendre pour dire sa misère à l'ange qui venait d'apparaître devant lui.

« Il ne me faut qu'un peu de pain pour me repaître et une poignée de laine pour reposer ma tête.

— Si j'avais, dit le berger, le palais d'un roi et le festin d'un empereur, je vous donnerais tout de bon cœur. Je n'ai qu'une cabane, une étable et des moutons. Je n'ai que mon lait et mon pain noir... Mais, pour vous faire un lit aussi blanc que la neige, je tondrai tout mon troupeau quand nous serons rentrés ».

Crustal ni s' sinta pus qwand Foyète s'aspoya so s' brès' po poleûr roter. Dè fond di s' coûr, dè fi fond di s' djône coûr, i-ny-aveût des tchansons qu'amontît a ses lèvres.

I roûvia s'holète è l' prêrèye, avou l'ognê qu'i pwèrtève chaque djoû so si spale po, nnè raler.

... Foyète si trova si bin r'pwèzèye, li neûr pan li aveût si bin gosté, Crustal aveût stu si binamé, qu'èle roûvia l'lèddimin dè d'mander s' vôle po 'nnè raler.

Is passît dè djoûrnêyes, dè longuès djoûrnêyes a miner leûs moutons âs tchamps, et les nut's, les bèlès nut's, a louqui l'bleû cîr.

Li bièrdjî kinohève tos les noms dè steûles.

Qwand l' breune atoumève sos l' Bêté, Foyète assètchîve Crustal so l' soû d' leû cabane, et, d'ine vwès qu'alève à coûr, èle dimandève co 'ne fève li bèle istwère des steûles.

Adon, po l' cintinme fèy, mutwè, Crustal contève a s'bèle mêtresse quimint qu'on aveût fait l' vôle di Sint-Djâques. Et tos les deûs, avou l' visèdje è l'êr, is d'manît a louqui l'tchèriot et li steûle dè bièrdjî.

I li d'hève qui l'èrdiè esteût l'pont wice qui les âmes passèt po-z-aler è l'autre monde. I li mostrève les treus steûles d'Oriyon,

Cristal ne se sentit plus de bonheur quand Foliette s'appuya sur son bras pour s'aider à marcher.

Du fond de son cœur, du fin fond de son jeune cœur, il y avait des chansons qui montaient à ses lèvres.

Il oublia sa houlette dans la prairie, avec l'agneau qu'il portait chaque jour sur son épaule pour retourner.

Foliette se trouva si bien reposée, le pain noir lui avait si bien goûté, Cristal avait été si gentil, qu'elle oublia le lendemain de demander son chemin pour retourner.

Ils passaient des journées, de longues journées à conduire leurs moutons aux champs et les nuits, les belles nuits, à regarder le ciel bleu.

Le berger connaissait tous les noms des étoiles.

Quand la brune tombait sur « la Beauté », Foliette attirait Cristal sur le seuil de leur cabane, et, d'une voix qui allait au cœur, elle demandait encore une fois la belle histoire des étoiles.

Alors, pour la centième fois, peut-être, Cristal contait à sa belle amie (1) comment on avait fait la voie lactée. Et tous les deux, avec les regards en l'air, ils restaient à contempler le Chariot et l'Étoile du Berger.

Il lui disait que l'Arc-en-ciel était le pont où les âmes passent pour aller dans l'autre monde. Il lui montrait les trois étoiles d'Orion, qui furent mises

(1) Le mot *maitresse* n'a pas, dans le langage wallon, la signification péjorative du français actuel : il a le sens général de bonne amie, bien-aimée, et même celui de promise ou fiancée, comme en vieux français.

qui fouîrît mêtowes la po rapinser les Treûs Roys. I li djâsève del Creû dè Cîne, èt d' co traze et traze autes siteûles qu'on veût bin mîs d'èstant la qui d' nosse tère.

Et lèye hoûtève, èle hoûtève di tot s'coûr les râvions qu'i li aveût répèté tant des côps.

Leû boneûr dura djusqu'à prumîrès djalêyes.

Qwand les foyes si racwèrnît, qui l'warglè' touma âtou d'zèls, è s' lét d' linne di mouton ossi blanche qu'ine nivaye, Foyète si stinda, cligna sès pâpîres èt pâta po 'ne aute monde.

Li biêrdjî vola racsûre si bèle mêtresse. I toûrna, i ratoûrna âtou dèl leune tot d'mandant après lèye. Mins tot li rèspondève qu'elle èsteût èvôye et qu'elle ni r'vinreût pus...

Adon, on djoû d'iviér qui tote l'air esteût èdjalêye dè costé qui l'bihe vint, Crystal ad'hinda fôus dèl leune po cisse montagne di glèce, afisse dè v'ni vèy so nosse terre.

Et tot avâ les rows, il ala d'ine mâhîre a l'aute dimander si sès amôurs n'èstît nin so nosse terre.

Longtîmps, bin longtîmps, li pauve valet bata carasse après s'nozêye mêtresse, sins jamây poleûr el rivèye.

Et qwand i fourit mwért nâhi d'avu corou, d'avu nahî, d'avu ploré, i s'arèsta sos l'bwêrd d'ine êwe.

là pour rappeler les Trois Rois. Il lui parlait de la Croix du Cygne, et de mille autres étoiles qu'on voit bien mieux de là que de notre terre.

Et elle écoutait, elle écoutait de tout son cœur les vieux récits qu'il lui avait répétés tant de fois...

Leur bonheur dura jusqu'aux premières gelées.

Quand les feuilles se racornirent, que le verglas tomba autour d'eux, dans son lit de laine de mouton aussi blanche que la neige, Foliette s'étendit, ferma les paupières et partit pour un autre monde.

Le berger voulut rejoindre sa belle amie. Il tourna et tourna autour de la lune en demandant après elle. Mais tout lui répondait qu'elle était partie et qu'elle ne reviendrait plus.

Alors, un jour d'hiver que toute l'atmosphère était gelée du côté d'où vient la bise, Cristal descendit de la lune par cette montagne de glace, afin de venir chercher sur notre terre.

Et parmi les rues, il alla de côté et d'autre demander si ses amours (*) n'étaient point sur notre terre.

Longtemps, bien longtemps, le pauvre garçon chercha sa belle amie, sans jamais pouvoir la retrouver.

Et quand il fut mortellement las d'avoir couru, d'avoir cherché, d'avoir pleuré, il s'arrêta sur le bord d'un cours d'eau.

(*) « Mes amours » est l'un des noms qu'un jeune homme donne à sa bonne amie.

I rid'ha s' tchanson, li minme tchanson qu'amonta dè fin fond di s' coûr li djoû qui rescontra Foyète, adon qu'i n'aveût co djourmây tchanté.

I piqua 'ne tiesse è plin corant.

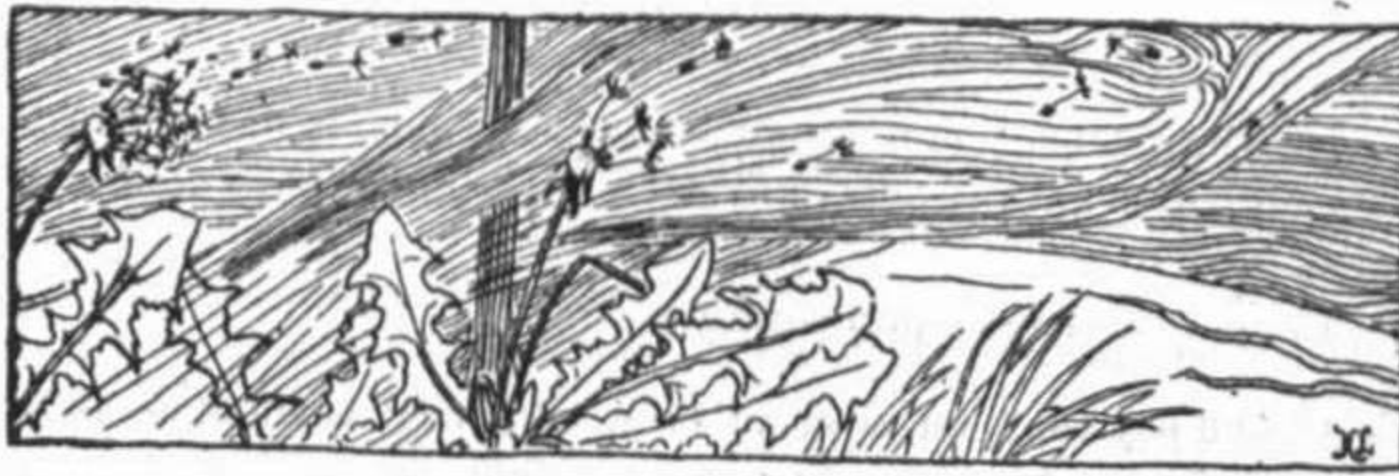
C'est d'pôy adon qu'on étind l'rèw tot corant al dilongue dè hé ou d'vins les prêrèyes, qui gruzinêye li doûs rèspleû da Crystal.

JOSEPH VRINDTS.

Il reedit sa chanson, la même chanson qui monta du fin fond de son cœur le jour où il rencontra Foliette, alors qu'il n'avait encore jamais chanté. Il piqua une tête en plein courant.

C'est depuis lors qu'on entend le ruisseau courant le long de la colline ou dans les prairies, qui murmure le doux refrain de Cristal.





Intermédiaire wallon

Questions

Proverbe sur les Liégeois. — Je trouve dans JAMES HOWELL, *Lexicon tetraglotton* (London, 1660, in-fol.) un proverbe français suivant lequel « les Liégeois se vantent d'avoir trois choses, du pain meilleur que le pain, du fer plus dur que le fer, du feu plus chaud que le feu. »

Ce proverbe est-il connu ?

Eugène ROLLAND (1)

Trinkhalle. — Liège possède au boulevard d'Avroy, à proximité de la pièce d'eau située en face des Terrasses, un café baptisé du nom de *Trinkhalle*.

Dans la conversation, dans les journaux, on masculinise ce mot. On dit couramment : « Le Trinkhalle ».

A Spa, où l'on qualifie aussi de ce même nom le bâtiment qui abrite la source minérale du centre de la ville, il est toujours féminin.

Qui a raison ?

Albin BODY.

L'industrie des armes à feu à Liège. — D'où provient, et de quand date l'introduction à Liège de la fabrication des armes à feu ? Et quelles sont les circonstances favorables qui ont permis à cette industrie de prendre ici un développement si considérable ?

Jean ROGER.

L'aviation et les Wallons. — Dans une interview accordée récemment au journal *l'Eclair*, NADAR fait ce reproche à son visiteur :

« Pourquoi dites-vous « aéroplane », ce qui est un mot malheureux. Il ne s'agit pas de machines qui planent, il s'agit de machines qui volent,

(1) Nous avons reçu cette question quelques jours avant le décès de l'éminent folkloriste français, l'un des fondateurs de *Mélusine*, auteur de la *Faune* et de la *Flore populaires*, qui honorait notre Revue de son attention bienveillante.

qui naviguent. Faites donc comme moi, dites « aéronefs », ce sera plus logique, plus exact... et cela flattera un peu une de mes manies, bien innocentes, d'ailleurs, vous en conviendrez. »

L'idée et le mot ne sont pas neufs. Mains journaux de France et de notre pays, ont, en ces derniers temps, proposé de baptiser les machines nouvelles destinées à voler dans les airs des noms d'*aviateur*, d'*aéronef*, etc.

Il est bon que les Liégeois revendiquent pour l'un des leurs la paternité de cette dernière dénomination. C'est en effet le poète Dieudonné MALHERBE qui l'imagina en 1803.

Dans son ouvrage intitulé : *Les infiniments petits de la Littérature*, prose et vers, venant à parler de MONTGOLFIER, il fait cette remarque, (p. 128) :

« L'immortel *Montgolfier* par son invention
Ouvrant une nouvelle et brillante carrière,
Ne mérite-t-il pas que son fameux *ballon*
En tous temps, en tous lieux, s'appeler *mongolfière* ?

Il mérite d'autant mieux cet honneur que peu d'hommes célèbres ont poussé aussi loin que lui l'imprévention et la modestie. D'ailleurs le mot *aérostat* qui signifie *chose qui s'arrête dans l'air*, peut-il convenir à une machine que le moindre courant d'air, que le plus faible vent entraîne, et ne conviendra-t-il pas qu'outre le nom de l'inventeur, le mot *aéronef* ou *àéronave*, formé d'*aër* et de *navis* et signifiant navire ou bateau propre à voguer dans l'air lui conviendrait infiniment mieux ?... »

Il y aurait lieu d'ouvrir une enquête rétrospective sur les aviateurs wallons. Quels sont en ce pays, les chercheurs qui ont étudié ou tenté la conquête de l'air ?

Et puisque *Wallonia* n'est pas seulement rétrospective, son *Intermédiaire* ferait également chose utile en recueillant le nom et les exploits des aviateurs wallons d'aujourd'hui.

Albin BODY.

Les « russes » à la foire. — Sait-on l'origine du nom de « russe » donné à la portion de pommes de terre frites que l'on paie deux sous à la foire ? Ce nom est-il connu ailleurs qu'en Belgique ?

LÉGIA.

Le plus ancien journal wallon. — Quel est le plus ancien des journaux en dialecte wallon ?

E. M.

François Robert, Conventionnel liégeois. — M. A. AULARD a tiré de l'oubli un membre de la Convention qui, pour avoir acheté huit barils de rhum, faillit être condamné à mort en vertu de la loi sur les accaparements. *La Revue de Paris*, n° du 1^{er} août, publie l'article de M. AULARD, dont extrayons les détails suivants :

« Né dans le pays de Liège en 1763, François Robert s'établit de bonne heure en France ; il était, en 1789, avocat à Givet, où il devint commandant de la garde nationale. La municipalité de cette ville l'ayant envoyé

à Paris pour porter diverses réclamations à l'Assemblée constituante, il fit la connaissance du chevalier de Keralio, professeur à l'École militaire, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il épousa la fille en mai 1790. Elle avait trente-trois ans, il en avait vingt-sept. C'était, dit madame Roland, « un gros homme, à la face de chanoine, large, brillante de santé et de contentement de soi-même, avec cette fraîcheur que n'altèrent jamais de profondes combinaisons ». Quant à elle, madame Roland se moque de sa toilette, mais en avouant que c'était « une petite femme spirituelle, adroite et fine ». C'était aussi un bas-bleu : elle avait publié une *Histoire d'Elisabeth, reine d'Angleterre*, des traductions de l'anglais et de l'italien, et, à l'exemple de sa mère, elle fit aussi (plus tard) des romans dans le goût du temps : *Alphonse et Malthide ou la famille espagnole*, *Amélia et Caroline ou l'Amour et l'Amitié*, *Rose et Albert ou le tombeau d'Emma*.

« Son salon réunissait alors, en 1790, les premiers républicains, peu nombreux, peu connus. Elle dirigeait un journal, *le Mercure national*, qui demandait la République, quand aucun autre journal ne la demandait. Sous son influence, Robert publia, en décembre 1790, un manifeste républicain : *le Republicanisme adapté à la France*.

« Il fallait rappeler ce Robert précurseur de la république pour faire comprendre Robert Rhum. Car, si Robert acheta du rhum pour le revendre, c'est qu'il avait contracté des dettes pour soutenir le journal républicain de sa femme, et s'il fut menacé de la guillotine à cause de son rhum, c'est parce que sa politique l'avait mis en vue.

« Lui-même, dans une apologie publique, se plaignit plus tard de la malveillance des Jacobins pour son républicanisme, qu'ils trouvaient prématuré, et pour le journal de sa femme, dont l'audace les scandalisait.

« Madame Robert fit donc de mauvaises affaires avec *le Mercure national*. Si on en croyait Madame Roland, elle aurait même fait une « banqueroute frauduleuse » pour ses « entreprises de librairie ». En tout cas, son mari déclarait, en 1790, qu'il devait encore une assez forte somme à des imprimeurs et à des marchands de papier, dont il publia la liste... »

François Robert, dit M. AULARD, était né dans le Pays de Liège en 1763. Quel est le lieu de sa naissance ? Y a-t-on conservé des souvenirs de François Robert ?

FURET.

Un prétendu portrait de la femme de Calvin. (Voir ci-dessus p. 175). — Sous ce titre, nous lisons dans *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, de Paris (n° du 10-8-09, col. 165) l'article suivant qui émane d'un consciencieux érudit belge, M. A. BOGHAERT-VACHÉ :

« M. N. Weiss, secrétaire général de la Société de l'histoire du protestantisme français, signalait naguère, au moment où se préparaient les fêtes du IV^e centenaire de Calvin qui ont eu lieu le mois dernier à Genève (*Bulletin de la Société*, mai-juin 1907), un tableau du Musée de Douai longtemps attribué à Lucas Cranach et qu'une inscription ancienne désigne comme le portrait — ce serait le seul connu — de la femme du célèbre réformateur, Idelette de Bure, née vers 1510, morte en 1549. La découverte fit grand bruit dans le monde protestant.

« Idelette étant d'origine liégeoise, la Société d'histoire du protestantisme belge décida aussitôt d'offrir une copie de ce tableau à la Ville de Liège. Dans divers journaux, j'émis alors l'opinion que le portrait ne

pouvait être authentique, le costume, notamment, que porte la femme du tableau de Douai n'ayant fait son apparition que bien après la mort d'Idelette de Bure, et la richesse de ce costume étant d'ailleurs incompatible avec le vieux rigorisme genevois.

« Afin d'étayer ma thèse, j'ai, depuis, demandé l'avis de M. E. Doumergue, doyen de la Faculté de théologie protestante de Montauban, qui s'occupe depuis de longues années de Calvin et de l'iconographie calvinienne : M. Doumergue croit comme moi que le portrait n'est pas celui d'Idelette de Bure. J'ai demandé l'avis de M. Désiré Chainéux, l'éminent archéologue et dessinateur parisien, le précieux collaborateur de M. Jules Claretie à la Comédie-Française, l'érudit dont l'Institut de France et la Société de l'histoire du costume ont dit la valeur. Et M. Chainéux vient de m'adresser une longue lettre où, abondant tout à fait dans mon sens, il date le portrait « de 1565, peut-être plus tard, certes pas plus tôt ».

« La question paraît donc définitivement résolue. Et après les recherches faites en ces dernières semaines, il semble qu'il faille renoncer à connaître jamais les traits de la femme de Calvin.

» Qu'en pensent nos collaborateurs ? Spécialement puis-je leur demander : 1° S'ils ont rencontré déjà un portrait d'Idelette de Bure ? 2° S'ils pourraient nommer la femme réellement représentée par le tableau de Douai ? »

Nous ne manquerons pas de reproduire, avec l'autorisation de notre estimé confrère français, les réponses qui pourront être données à ces questions.

N. D. L. R.

Réponses

Aubette, mot français (XVII, 171). — Voici tout au long l'opinion émise par notre savant collaborateur M. Jules FELLER, sur l'étymologie du mot « Aubette », dans ses *Notes d'étymologie wallonne* publiées dans les *Mélanges Godefroid Kurth* :

« Aubette » est un mot particulier au français du nord. Il figure déjà dans le *Dictionnaire français-allemand* de Mozin. Littré et Scheler l'ont admis, mais le *Dictionnaire général* (de Hatzfeld) l'ignore. Mozin définit le mot : « corps de garde des bas-officiers », Littré « bureau où les sous-officiers d'une garnison vont à l'ordre ». Ce dernier le fait venir de « aube », par la raison singulière qu'on va prendre les ordres de bon matin. Bien que nous ayons trouvé « aubette » en picard avec le sens de « aube » (Corblet, s. v.), nous n'en sommes pas plus enthousiaste de l'étymologie de Littré ; il sacrifie le sens à une fallacieuse identité de forme. En réalité « aubette » désigne un petit kiosque, une construction en bois de quelques pieds carrés, installée sur la bord du trottoir, à un coin de place publique, ou même à l'intérieur d'un édifice plus grand ; vraie cage servant pour la vente des journaux, la distribution de tickets ou de billets, ou comme salle d'attente de tram, bureau de voitures de louage, débit populaire de boissons. Il existe aujourd'hui pour ces divers usages des pavillons parfois très élégants, que les liégeois dénomme *âbete*, d'après le pseudo-français « aubette ». Mais autrefois, quand il n'y avait guère que des échoppes de passeurs d'eau et de bergers, une baraque de

ce genre s'appelait en liégeois *houbète*, en verviétois *houbote*, en gaumais *hobète*, en namurois et en rouchi *obète*. Ce nom est resté à la niche du chien ou de l'écureuil, à la guérite ou à la baraque improvisée : seule la *houbote* de luxe est devenue une *abète*. Le sens ainsi est fixé, il me paraît certain que le mot « aubète » n'est autre chose que *hobète*, débarrassé de l'aspiration initiale. Celui-ci est un diminutif du mot *hobe* déjà connu en ancien-français, lequel est simplement l'allemand *haube*, ancien-haut-allemand *hûba*, moyen-haut-allemand *hûbe*. Comparez « robe », de « rauba ». Or *Haube* signifie chaperon, par extension toit qui protège, dôme, coiffe d'un clocher ou d'un moulin, ce qui entoure une lumière, toute cage protectrice : « in viele Gewerben, ein über Etwas angebrachtes Dach », dit Sanders. Rien d'étonnant donc à ce que notre dérivé *hobète* signifie chez nous l'échoppe du gagne-petit et ait produit « aubette ». — De même racine est le verbe *si d'hobier* (Laroche, Lux.) inconnu aux lexiques wallons, qui signifie « sortir de son enveloppe, de ses couvertures, de son lit ». *Djans donc, dihobiez-ve!*, dit-on au dormeur paresseux. — De même racine encore le rouchi *huvéte*, « sorte de coiffe de nuit » que donne Gggg. (I, 313), et le wallon *houvirète*, coiffe que l'enfant a parfois en naissant. L'allemand *haube* a le même sens. Mais l'emprunt est, en ce cas, d'une région où le « b » s'est transformé en « v, f. » Eupen dit *huff*, le néerlandais *huif*. »

Le coq gaulois (XVII, 171). — Il est hors de doute qu'il y a eu influence d'un jeu de mots sur *gallus* « coq » et *Gallia* « Gaule ». Mais ce jeu de mots, peut-être involontaire, a été fait en France. C'est pourquoi l'on peut considérer le coq comme étant en quelque sorte les « armes parlantes » de la France.

CRAM.

La danse des Olivettes (XVII, 64). — Voyez dans ce même numéro p. 220 une description de cette danse telle qu'elle se pratiquait naguère au pays de Vielsalm.

La polka (XVI ; XVII, 22). — Dans ses *Poésies en patois de Liège* (Liège, 1845) Ch. N. SIMONON donne, p. 153, une poésie non datée, sur l'air « Mademoiselle, voulez-vous danser ». Or, il a été dit dans *Wallonia*, que c'est là un des airs types de la polka, et que c'est vers 1845 que se répandit cette danse au pays wallon. Il faudrait donc croire que la chanson de SIMONON a été elle-même composée en 1845 ou peu avant, — ce qui est possible, mais non certain.

O. C.



HISTOIRE.

DD. BROUWERS : Les fêtes publiques à Dinant, du XV^e au XVIII^e siècle. Namur, Wesmael-Charlier, 1909. Un vol. in 8° de 160 pages. Prix 4 frs.

Voici un excellent travail de vulgarisation que nous signalons tout particulièrement aux nombreux lecteurs de *WALLONIA* qui se seront intéressés à la belle étude publiée tout récemment par M. J. VANDEREUSE au sujet du *Pèlerinage à Notre-Dame de Walcourt*.

Le livre de M. BROUWERS renferme une série de monographies tout aussi complètes, relatives non seulement aux processions, mais à toutes les réjouissances publiques célébrées jadis dans la jolie cité des Copères. Il ajoute à l'histoire de cette ville une page nécessaire mais trop souvent oubliée. Car la reconstitution du passé n'est pas complète lorsqu'on a conté par le menu les grands et les petits événements politiques, les accidents locaux, les phénomènes économiques, lorsqu'on a allongé des listes de magistrats ou de dignitaires ou décrit les diverses institutions politiques ou religieuses. Il ne faut pas non plus négliger le fond du tableau, oublier la scène où s'agitent les protagonistes de l'histoire ; en d'autres termes, il faut encore donner une idée de la densité, des labeurs, des joies, des coutumes, des idées et des préjugés de la masse populaire qui détermine, arrête ou déforme si fréquemment les plans les mieux arrêtés des conducteurs de peuples. Or, n'est-ce pas dans l'abandon des joies publiques, que se révèle le mieux l'âme des peuples ?

Retracer le tableau des réjouissances publiques de nos ancêtres n'est pas toujours possible malheureusement, car les documents qui pourraient nous instruire sur ce sujet sont fort rares et fort peu explicites. Aussi bien, la même difficulté arrêtera plus tard les futurs historiens de nos mœurs. Parmi nos nombreuses sociétés d'art et d'agrément, combien y en a-t-il qui ont le louable souci de conserver pour les générations futures les preuves de leur activité et de leurs succès ?

M. BROUWERS a donc rencontré cette même disette de documents et en dépit d'actives recherches et de nombreux appels aux collectionneurs des choses du passé, il n'a pu retrouver un seul registre des anciennes sociétés d'agrément ou des serments militaires de la ville de Dinant. Toute sa documentation est puisée dans les anciens comptes communaux de la ville, source précieuse et inépuisable de renseignements de toute espèce, mais qui est d'une sécheresse et d'un laconisme désespérants. L'auteur a donc dû, pour faire parler ces témoins trop discrets — et c'est un des plus grands mérites de son travail — user largement de la méthode comparative, et son étude témoigne d'une très grande érudition littéraire. Mais que le lecteur se rassure ! L'appareil d'érudition s'efface avec modestie et n'alourdit nullement un exposé qui se lit sans nulle fatigue d'un bout à l'autre, grâce à un style nerveux et alerte.

Le travail est divisé en six chapitres. Le premier décrit les processions qui avaient lieu à la Fête-Dieu, à l'Assomption et en diverses circonstances exceptionnelles. Les Wallons apprendront avec plaisir que les cortèges luxueux n'ont pas toujours été le monopole des villes flamandes. Dans toute cité du Moyen-Age enrichie par une longue prospérité industrielles, on retrouve le même goût pour les somptueuses processions ou les cavalcades burlesques, parce que la classe des riches de cette époque, toujours jeune, toujours naïve, non encore blasée par une civilisation plus raffinée, aimait à étaler son luxe dans les représentations extérieures et savait encore s'amuser rien qu'à l'aspect de géants ou d'animaux grotesques.

Et, non seulement, nos villes de la principauté de Liège connurent aussi ces cortèges fastueux, mais elles eurent, à l'instar de la Flandre et du Hainaut, leurs chambres de rhétorique. Telle est la révélation du second chapitre du travail de M. BROUWERS, qui traite des représentations dramatiques. C'est de toute l'étude la partie la plus intéressante et la plus originale. L'auteur nous retrace l'organisation et toute l'activité de la *Confrérie de l'Assomption* créée au XV^e siècle et transformée en chambre de rhétorique au début du XVII^e siècle. Cette histoire du théâtre dinantais est complétée par une étude du théâtre scolaire organisé dès le XVI^e siècle par les Jésuites. Signalons aussi l'annexe III donnant la liste des pièces qui furent représentées à Dinant depuis 1541 jusqu'en 1661.

Le troisième chapitre, qui traite des Joyeuses-entrées des princes-évêques, des réceptions des étrangers de marque, permet à l'auteur de nous donner la nomenclature de tous les souverains et grands personnages qui firent un séjour dans la ville des batteurs.

Les trois derniers chapitres sont consacrés aux fêtes des corporations, aux compagnies militaires telles que arbalétriers, coulevriniers et arquebusiers et aux foires et marchés qui avaient alors un caractère à la fois mercantile et festival.

En résumé, un beau et bon livre dont la valeur est encore relevée par la toilette typographique, élégante et de bon goût, qu'a su lui donner l'éditeur.

E. Fairon.

o o o

Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts. Tome XVI, livraisons 1 et 2.

(p. 5 à 47). J. FRÉSON : *Villers le Temple. La commanderie de ce nom.* — Le lecteur trouvera sous ce titre un peu bizarre et heurté des renseignements relatifs à trois sujets différents. Les quatorze premières pages renferment un résumé de l'histoire de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem et de l'Ordre des Templiers et la date des principaux établissements que ces ordres à la fois religieux et militaires établirent en Belgique. Ensuite commence la monographie particulière de la maison de Villers-le-Temple fondée au 13^e siècle, dans laquelle l'auteur donne le relevé des propriétés et des revenus de l'Ordre ainsi que différents détails relatifs à l'administration. Mais, dans cet exposé on trouve intercalés des records très intéressants sur les droits d'usages des surcéants de Villers le Temple et des détails inédits sur l'église paroissiale de cette localité. Pour achever le mélange, un appendice énumère les maisons secondaires de l'ordre de Malte dans la province de Liège.

(p. 48 et 49). E. JOPKEN : *Un jeune hutois 1758.* — Reproduction d'une lettre envoyée au bourgmestre de Huy, le 19 août 1758, par un jeune boursier de la ville, nommé Ignace Bertrand, qui achevait à Rome ses études de peinture.

(p. 50 à 53). E. JOPKEN : *Conjectures étymologiques.* Explication de certains noms de lieux hutois, à savoir *Axhelière*, la *Sauvenière* la rue *Griange*.

(p. 55 à 60) COMTE D'ARSHOT : *Lettre ouverte au Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts.* — Le signataire de cette lettre, séduit par l'œuvre entreprise pour la province de Luxembourg par feu Emile Tandel, propose de réaliser aussi le corpus des monographies historiques des communes de l'arrondissement de Huy. L'idée est excellente et mérite d'être encouragée. Toutefois il existe de meilleurs modèles que l'histoire des communes luxembourgeoises, dont la valeur est fort inégale. La collection des *Communes namuroises*, éditée avec tant de science et de dévouement par MM. Roland et Lahaye, offre un guide autrement sûr et autrement recommandable. Aussi bien, M. le comte d'Arshot pourra constater que beaucoup des conseils qu'il suggère ont déjà été réalisés par les directeurs de cette excellente revue dont il paraît ignorer l'existence.

(p. 61 à 91) E. JOPKEN : *Onze hommes et princes-évêques. Deuxième contribution à l'histoire des institutions communales de la ville de Huy.* — Dans sa première notice, l'auteur avait étudié l'origine de cette institution municipale et avait recherché quelles en étaient les attributions. Dans cette seconde étude, il s'attache à faire ressortir le caractère démocratique de ce collège, émanation des métiers de la ville et dont l'activité s'exerçait sur des objets dévolus aujourd'hui à la commission des hospices, au bureau de bienfaisance et même aux juges de paix. Il fait en même temps l'histoire des rapports de ce collège avec le magistrat de Huy et

avec les princes-évêques, depuis les débuts du XV^e siècle jusqu'au règne des princes de la maison de Bavière.

(p. 92 à 101). E. JOPKEN : *Les vignobles hutois* (1300 à 1600). — L'auteur a recueilli tous les noms de lieux-dits de vignobles cités dans des documents des XIV^e, XV^e et XVI^e siècle et il a pu ainsi dresser une carte sur laquelle on trouve indiqués tous les endroits des environs de Huy où l'on a cultivé la vigne. Cet intéressant relevé est l'occasion pour M. Jopken de donner des conseils pleins de bon sens à propos des tentatives faites depuis quelques années dans le pays hutois pour remettre en honneur la viticulture qui y fut jadis si florissante.

(p. 102). *Le cercle « Les Amis du Vieux Huy »*. Communication relative à la fondation de cette association nouvelle.

(p. 103 à 106). E. JOPKEN : *Une signature curieuse*. — Résumé d'une communication faite au cercle des Amis du Vieux-Huy sur l'emploi des sceaux et des signes de validation dans les documents du XVI^e siècle.

(p. 107 à 115). JOS. GASPARD. *Notice sur le couvent des frères Mineurs de Huy*. Cette notice reproduit d'abord la description du couvent donnée par les Délices du pays de Liège. Vient ensuite une reconstitution illustrée de deux plans des vastes bâtiments de ce monastère.

E. Fairon.

o o o

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. Tome XXXVIII, 1^{er} fascicule.

(p. 1 à XXIX). L. RENARD : *Rapport sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1907*.

(p. 1 à 132). J. DE CHESTRET DE HANEFFE : *La terre franche de Haneffe et ses dépendances (Donceel, Stier)*. — La seigneurie de Haneffe n'avait pas encore été l'objet d'une étude particulière, bien qu'elle ait été la terre allodiale la plus importante du pays de Liège. Elle n'a pas perdu à attendre puisqu'elle a l'heur de trouver comme historien l'éminent académicien auquel nous devons tant d'irréprochables travaux d'érudition. Les sources manuscrites qui concernent cette seigneurie sont très nombreuses et dispersées dans les fonds d'archives les plus divers. M. de Chestret les a toutes scrupuleusement dépouillées et il nous présente ainsi une monographie complète de l'histoire interne de Haneffe et des localités qui s'y rattachaient. Il nous dépeint les conditions d'existence des manants, l'état des paroisses rurales et surtout les relations de famille et les sanglantes querelles des gentilshommes de campagne. Le travail débute par une courte description topographique des villages de Haneffe-Donceel et Stier et par l'explication de ce qu'on appelait une terre allodiale. Puis il énumère les biens, revenus et droits de la seigneurie. La partie la plus importante de cette étude est consacrée à la longue suite des possesseurs du château de Haneffe depuis 1211 jusqu'à la fin de l'ancien régime. L'auteur nous fait connaître ensuite l'histoire de la commanderie des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Haneffe et de l'église et paroisse

du même village. Des notices analogues sur les villages et châteaux et cures de Donceel et Stier terminent cette belle étude. Celle-ci mérite d'être citée non seulement comme un modèle de critique historique, mais encore comme un exemple de volonté et d'énergie, car l'auteur l'a entreprise et menée à bien en dépit des souffrances physiques les plus cruelles.

(p. 133 à 147). GUSTAVE GHILAIN : *A propos des éolithes*. — On appelle éolithes, des silex grossièrement taillés qui auraient été employés comme outils par les êtres humains les plus primitifs et les plus rudimentaires. Il faudrait, si l'on se rallie à cette théorie, distinguer trois périodes dans la préhistoire : la période éolithique, la période paléolithique et la période néolithique. Cette théorie a été proposée et défendue avec opiniâtreté par M. Aimé Rutot et par un certain nombre de disciples très convaincus. Mais elle rencontre aussi des adversaires décidés et elle a encore fait récemment tous les frais de la discussion des préhistoriens au congrès archéologique de Liège. Au reste, la question mérite d'être débattue avec une telle passion, car elle touche au plus grand problème scientifique, celui de l'origine même de l'homme. Si les idées de M. Rutot sont vérifiées, il faudrait rechercher les ancêtres de l'être humain jusque dans la période tertiaire. M. Ghilain est un partisan résolu de la nouvelle doctrine et il en défend la vraisemblance avec beaucoup de conviction et de talent.

(p. 149 à 200). JOSEPH DEMARTEAU : *L'église des Bénédictines de Liège. Son architecte dame Aldegonde Desmoulins, poète wallon et miniaturiste (1640-1692) et son sculpteur Arnold du Honthoir*. — Beaucoup de nos concitoyens seront certainement bien surpris d'apprendre que l'église des Bénédictines du boulevard d'Avroy est l'œuvre d'une femme, religieuse de l'ancienne abbaye, qui en conçut les plans et surveilla toute la construction. Grâce à l'intéressante notice de M. Demarteaue, une des plus originales figures du monde liégeois du XVII^e siècle est sauvée d'un injuste oubli. Antoinette Desmoulins, née à Mons vers 1611, entra au noviciat des Bénédictines d'Avroy le 10 novembre 1640, reçut l'habit de l'ordre le surlendemain avec le nom de dame Aldegonde et fit profession définitive environ quinze mois après, le 20 février 1642. Comme on le constate par le registre de réception des filles, la nouvelle sœur fut reçue sans dot en considération de ses remarquables talents de calligraphe, de peintre-miniaturiste et de brodeuse. La note émue dont l'abbesse faisait suivre la mention de son décès, survenu le 5 décembre 1692, vaut un long panégyrique et je ne pourrais mieux résumer l'étude de M. Demarteaue, qu'en donnant des extraits de ce pieux éloge : « Dame Aldegonde avait un » esprit universel ; elle a apporté l'art de peindre tant en figure, fleurs et » miniature elle faisait très parfaitement l'or bruny sur le bois et le vélin... » ... Elle mit aussi la broderie tant à l'or qu'à la soie en leur perfection, » ayant dessiné tous les ouvrages qui ont été faits de son temps, tant » pour la maison que pour ailleurs. Elle excellait dans l'écriture, le » faisant de plusieurs manières dans la perfection et d'un seul trait de » plume faisait toute sorte de figure... Elle composait en vers, ayant fait » plusieurs vies des saints pour représenter nos pensionnaires avec un